

On a proposé, par exemple, de résoudre ce problème en obligeant le ministre à confier ses investissements à une fiducie à fonds bloqués. Ce n'est vraiment pas la solution idéale car même si le ministre ne peut pas changer ses valeurs, il sait ce qu'elles représentent et celles-ci pourraient se trouver considérablement augmentées à la suite de décisions du ministre si la société en cause devait relever de sa compétence.

On a proposé une autre solution au problème: on a suggéré que le ministre confie ses valeurs à une fiducie à gestion autonome, car dans ce genre de fiducie le propriétaire ignore les modifications qui sont apportées de temps à autre au portefeuille. Monsieur l'Orateur, cette méthode ne peut pas elle non plus résoudre ce problème des plus sérieux. N'importe qui ici qui a le sens pratique se rend compte qu'aucun agent à qui l'on a confié de tels investissements n'apportera des modifications au portefeuille sans connaître au préalable l'avis du propriétaire, par l'entremise d'une tierce ou d'une quatrième personne. Ainsi, monsieur l'Orateur, une fiducie à gestion autonome ne devient rien d'autre qu'une fiducie à fonds bloqués, comme je l'ai déjà dit, et cela ne constitue pas une solution satisfaisante. Il nous faut alors chercher, monsieur l'Orateur, une méthode pratique pour résoudre ce problème très réel auquel tous les gouvernements doivent faire face.

D'abord, depuis bien des années, la tradition parlementaire canadienne veut que lorsque le ministre des Finances accepte d'occuper ce poste, il se départisse de toutes les actions ordinaires qu'il possède et réinvestisse les sommes ainsi réalisées dans des obligations de l'État; cette tradition a été instituée, je crois, à cause de la grande influence que le ministre des Finances exerce sur le monde des affaires au Canada. Je crois que cette pratique devrait devenir obligatoire pour le ministre des Finances, pour le premier ministre et pour le ministre de l'Industrie et du Commerce, car leurs décisions ont beaucoup d'influence sur la valeur des actions ordinaires en général.

Je crois aussi qu'il est évident que le ministre des Transports devrait se départir de toute action dans des sociétés de transport dès qu'il se charge de ce portefeuille; je crois aussi que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait se départir de toute action qui est en rapport avec les domaines de l'énergie ou de l'exploitation minière dès qu'il accepte le poste de ministre. Tous les autres ministres du gouvernement qui possèdent des actions dans des sociétés dont l'exploitation pourrait éventuellement relever de leur compétence devraient eux aussi vendre ces actions et réinvestir ailleurs les sommes ainsi acquises. Ainsi, dans l'exercice de leurs fonctions en tant que ministres, ceux-ci ne pourraient être soupçonnés d'influencer la valeur des actions des compagnies relevant de leur propre ministère.

Enfin, monsieur l'Orateur, à mon avis tous les ministres devraient révéler, par écrit, leurs avoirs en actions au président du Conseil privé et le tenir au courant, par écrit aussi, des changements qu'ils y apportent. Le président du Conseil privé pourrait alors se constituer le chien de garde des opérations du cabinet—le premier ministre étant manifestement trop pris pour s'occuper de pareils détails—et veiller à ce que des changements de titulaires de portefeuilles ne résultent pas d'entretiens du cabinet sur divers aspects de l'activité financière et commerciale.

On en a un exemple patent dans les discussions sur le budget auxquelles tous les députés participent avant sa présentation au Parlement. De cette manière, les avoirs en actions des ministres ne seraient pas portés à la connaissance du grand public; il va de soi que rien au fond ne

Les conflits d'intérêts

justifie qu'ils le soient. En outre, cela empêcherait les ministres d'accroître la valeur de leurs avoirs grâce aux renseignements qu'ils sont les seuls à connaître avant qu'un événement d'ordre économique se produise.

• (2110)

Enfin, je voudrais parler des ministres qui reçoivent des cadeaux de gens dont l'activité s'exerce dans leur domaine de compétence. Il va de soi que tous les ministres doivent veiller à ce qu'on ne puisse dire que leurs décisions sont influencées par les cadeaux qu'on leur a faits. Si un ministre est assez sot pour se mettre dans une telle situation, il est évident qu'il n'a ni assez de jugement ni assez de bon sens pour justifier sa nomination au cabinet. Malheureusement, plusieurs membres du cabinet ont donné une preuve dans ce sens ces derniers jours.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à ce que l'on comprenne bien que les questions que j'ai posées aux membres du cabinet et au premier ministre (M. Trudeau) ces derniers mois, au sujet des lignes directrices à l'intention des ministres en ce qui concerne les conflits d'intérêts, et les sentiments qui m'ont incité à participer au débat ce soir, n'ont rien à voir avec une quelconque expédition de pêche à laquelle aurait pu prendre part tel ou tel ministre en particulier.

Si quelqu'un tient à verser dans le mélodrame et à dire que je porte des accusations bien précises, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre, je tiens à dire que je n'en ai aucune à porter. Je le répète, ce que j'ai à dire n'a rien à voir avec une quelconque expédition de pêche pouvant mettre en question le sens moral du cabinet en général ou d'un ministre en particulier. Néanmoins, je voudrais dire ceci: les lignes directrices proposées par le premier ministre relativement aux conflits d'intérêts ne sont rien moins qu'une insulte au bon sens. Mes remarques de ce soir se rapporteront exclusivement à ces lignes directrices dans la mesure où elles concernent les ministres de la Couronne.

Aucun ministre ni aucun simple député ne fait vœu de pauvreté lorsqu'il décide de se lancer dans la vie publique. Comme le signalait le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), les biens accumulés dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise privée ne devraient pas constituer un obstacle à la vie publique. Nous sommes aux prises avec ce problème au Canada, et le gouvernement et le Congrès des États-Unis le sont également.

Une voix: Mais c'est une situation bien différente.

M. Grafftey: Je sais que la situation est différente, mais nous sommes quand même aux prises avec ce problème. De même que les juges, les instituteurs, les rabbins, les prêtres et autres ministres du culte se conforment à certaines normes qui n'ont rien d'ambivalent, de même devrait-il en être dans le cas des députés. Même s'il n'est pas question de faire vœu de pauvreté, nous devons faire serment de servir la population de la façon la plus honnête et la meilleure possible. Voilà pourquoi les règles proposées par le premier ministre en matière de conflit d'intérêts devraient être mises à jour et revêtir un sens bien précis.

J'ai écouté avec intérêt le ministre de l'Expansion économique régionale dire combien il est difficile d'établir une entreprise privée. En l'entendant, je le plainais presque; cependant, la plupart des hommes d'affaires ne reçoivent pas d'aide de gens comme l'ancien premier ministre Smallwood. Le ministre devrait être reconnaissant à M. Smallwood de l'avoir aidé à créer cette entreprise. N'ayons pas